



L'association **Ar Roc'h** est basée à proximité de Rennes (35) et gère plusieurs établissements et services sociaux ou médico-sociaux qui accompagnent des jeunes en situation de handicap psychique/intellectuel et des jeunes concernés par une mesure de protection de l'enfance

Elle recrute pour son siège situé à Betton

Un(e) comptable chargé(e) du suivi et du contrôle de la gestion des établissements

CDI - 0.80 à 1 ETP à adapter selon les disponibilités des candidats - Convention Collective 66

Missions

- Rattaché au directeur des fonctions supports, vous contribuez à la fiabilisation de la comptabilité de l'association
- Vous assurez le suivi mensuel et annuel des comptes : suivi budgétaire et arrêté des comptes
- Vous supervisez le paramétrage du logiciel comptable (workflow dématérialisé)
- Vous participez à l'amélioration des procédures en place
- Vous êtes en soutien des directeurs/CDS des établissements et services sur la gestion financière

Profil

- BAC+2 dans le domaine de la comptabilité
- Bonne connaissance de la gestion financière d'une entreprise/association
- Capacité à s'organiser et à travailler en autonomie
- Bonne connaissance des outils bureautiques et des logiciels comptables
- Rigueur et sens de la confidentialité
- Capacité à être force de proposition

Adresser votre candidature par mail avant le 06/05/2024 à :

Monsieur Ronan Dinet recrutement@ar-roch.fr en indiquant dans l'objet la référence : **CPTCCAD**

Entrée en fonction : Dès que possible

Date de la session de recrutement : 14/05/2024

Pourquoi nous rejoindre

- Nos bureaux sont situés à Betton à proximité de Rennes et des transports en commun
- Vous souhaitez donner du sens à votre travail au bénéfice des jeunes en situation de vulnérabilité
- Vous travaillez en contact régulier avec les équipes éducatives, thérapeutiques ou pédagogiques de l'association
- Vous êtes autonome dans la gestion de vos activités

Conditions du poste

- Salaire entre 23K€ et 40K€ selon expérience (base convention collective 66)
- Base horaire de 35h hebdomadaire pour un temps plein avec adaptations possibles selon les besoins
- Accord d'entreprise permettant le télétravail
- 25 Congés Payés + 9 jours de Congés Trimestriels + congés d'ancienneté à partir de 5 ans au sein de notre association
- Mise en place d'un compte épargne temps (CET)
- Accord d'entreprise sur les mobilités douces et durables (forfait de 30€/mois) et démarche RSE/QVCT
- Prise en charge financière de 75% du coût des abonnements des transports publics